

QUESTIONS / EXIGENCES	DEGRÉ DE CONFORMITÉ À L'EXIGENCE				Pondération de la	Note obtenue	Note pondérée	Note pondérée maximale	
	0	1	2	3					
A) THEORIE DU CHANGEMENT	0	1	2	3					
1. Définition des objectifs généraux						RÉSULTAT (A) - A	27 /30	TOTAL RÉSULTAT (A1)	12 /12
1. Le fonds se donne-t-il clairement des objectifs de transformation durable dans ses documents supports ?	Non, les documents supports n'évoquent pas d'objectifs de transformation durable ou les mentionnent avec une certaine ambiguïté		Oui, les documents supports stipulent clairement que les investissements dans le fonds visent à contribuer à un ou plusieurs objectifs de transformation durable		1	2	2,00 /2		
2. Comment est décrit et justifié chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont pas décrits	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits en lien avec des cibles précises issues des cadres de référence (par exemple les 164 cibles des 17 ODD)		1	2	2,00 /2		
3. Le fonds dérive-t-il des objectifs spécifiques pour chacun des émetteurs investis en lien avec ses objectifs généraux de transformation durable ?	Non, l'objectif général n'est pas décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs, les objectifs étant alignés avec un scénario de référence quand celui-ci existe		1	2	2,00 /2		
4. Comment d'autres fonds concurrents couvrent-ils le besoin auquel répond chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont déjà bien couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente)	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont que partiellement couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un réel besoin d'augmenter le volume de solutions offertes	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont peu ou mal couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un besoin crucial d'augmenter le volume de solutions offertes		1	2	2,00 /2		
4.1 Pour répondre aux objectifs de transformation durable visés, le fonds propose-t-il une solution originale ou innovante ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs. Elle a en outre le potentiel d'être largement dupliquée et de constituer un nouveau type de stratégie dans la mesure où elle n'implique pas de barrières à l'entrée importantes (ex: un fonds d'engagement autour des ODD)	0		2	0,00		
5. Le fonds se donne-t-il l'objectif explicite d'avoir de l'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non, le fonds n'évoque pas la notion d'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux)		Oui, dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux) le fonds se positionne comme un fonds à impact ou indique que l'investissement dans le fonds permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure.		1	2	2,00 /2		
6. Le fonds ambitionne-t-il de mettre en place des actions pour limiter les externalités négatives des émetteurs choisis au-delà du ou des objectifs de transformation durable ciblés ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non, le fonds n'évoque pas dans ses documents supports son ambition de suivre et gérer activement les externalités négatives des émetteurs choisis		Oui, le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex ante)		1	2	2,00 /2		
2. Définition des actions déployées par l'institution financière pour atteindre les objectifs (i.e., causer les changements recherchés)	0	1	2	3		TOTAL RÉSULTAT (A2)	15 /18		
7. Les actions associées au fonds pour atteindre les objectifs de transformation durable sont-elles décrites dans les documents supports ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Les actions pour atteindre les objectifs fixés ne sont pas décrites	Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière rapide	Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière détaillée		2	2	4,00 /4		
8. Parmi la liste suivante, veuillez choisir les actions de contribution planifiées et les actifs sous gestion couverts (à noter en colonne N). Vous pouvez vous référer à la notice explicative pour une présentation des différentes actions de contribution.									
1. Apport d'un capital flexible 2. Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante 3. Apport d'un soutien non-financier 4. Engagement actionnarial 5. Signalement de l'importance de l'impact (signaux de marché) 6. Signalement de l'importance de l'impact (signaux autres)	Pas d'action	Au moins 1 action planifiée de signalement (actions 5 et 6)	Au moins une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)	Plus d'une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)	1	3	3,00 /3		
8.1. Le fonds utilise-t-il d'autres mécanismes d'impact* que ceux décrits ci-dessus ? Si oui, les décrit. (QUESTION BLANCHE)	Non, le fonds n'utilise aucun autre mécanisme d'impact	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact mais pour l'instant il n'existe pas de preuve empirique de leur efficacité	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact et il existe des preuves empiriques de leur efficacité		0	0	0,00 /0		
9. Le fonds justifie-t-il les actions envisagées (dans les questions 7 et 8) par la recherche d'additionnalité? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non, le fonds présente les actions déployées dans ses documents supports sans suggérer qu'elles lui permettent d'avoir un effet additionnel		Oui, dans ses documents supports le fonds justifie les actions déployées par leur potentiel à générer de l'additionnalité.		1	2	2,00 /2		

Commentaires
La thèse d'impact - qui détaille les objectifs de transformation durable de l'OPC - a été formalisée et est exposée dans les documents supports de l'OPC, disponibles publiquement (rapport d'impact, théorie du changement, prospectus...). La thèse d'impact de l'OPC est la suivante : « Accompagner les entreprises européennes contribuant par leurs produits et services, mais également par leurs opérations, aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). »
Chaque objectif de transformation durable poursuivi par l'OPC est décrit et justifié au sein de la Théorie du Changement de l'OPC. Dans le cas particulier d'Echiquier Positive Impact Europe, nos objectifs sont également décrits précisément dans notre méthodologie propriétaire de mesure de la contribution nette des entreprises aux cibles des ODD - Le Score ODD. Les cibles utilisées dans cette méthodologie sont les cibles précises issues du cadre de référence des ODD tels que définies par l'ONU. La Théorie du Changement de l'OPC est disponible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».
L'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs. Les objectifs sont alignés avec le cadre de référence des ODD. Pour chaque émetteur investi, l'équipe de gestion identifie une ou plusieurs cibles des ODD auxquelles l'entreprise contribue positivement que ce soit à travers ses produits et services ainsi que ses initiatives de pointe.
En 2023, le Secrétaire Général des Nations Unies soulignait le retard significatif pris dans le financement des Objectifs de Développement Durable avec un déficit d'environ 4 200 milliards de dollars par an. Seule une fraction des flux financiers mondiaux y sont consacrés. Leur réorientation vers les ODD sur la base de méthodologies rigoureuses devient de plus en plus critique. Les marchés financiers cotés - qui représentent plus de 90% des flux financiers mais moins de 20% des investissements à impact - ont un rôle indispensable à jouer. A date, à notre connaissance deux autres OPC à impact en France - dont les encours sont inférieurs à ceux notre OPC - ont une méthodologie proche de la nôtre. Nous avons identifié moins de 10 OPC dans le monde ayant une approche similaire, dont les encours sont très faibles au regard des besoins de financement colossaux des ODD que pourraient apporter les marchés cotés.
L'OPC a adopté depuis sa création un positionnement singulier dans la sélection des entreprises. Ce positionnement permet de valoriser celles dont les impacts positifs sont moins identifiés et valorisés par le marché. Pour cela, Echiquier Positive Impact Europe sélectionne les valeurs selon deux types d'impact : direct et indirect. Les entreprises générant des impacts positifs indirects sont souvent moins financées. Il s'agit de sociétés qui ont un impact en amont, le long de la chaîne de valeur. Cela peut être via des produits ou services permettant d'améliorer l'impact le long de la chaîne de valeur de leurs clients BtoB ou encore via la conception de produits à un impact positif via des démarches ambieuses d'éco-conception ou de neutralité carbone. Notre financement soutient donc leur stratégie vers plus d'impact au cœur de leur business model.
Dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux), l'OPC se positionne comme un OPC à impact et indique qu'il permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les trois piliers de l'investissement à impact : intentionnalité, additionnalité et mesure.
L'OPC affiche dans ses documents supports une intention de suivre et de gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex-ante). Ainsi, l'OPC met en place des actions visant à limiter les externalités négatives de tous les émetteurs ex-ante et ex-post grâce à divers leviers d'action : - Filtrage d'exclusions : Il permet d'exclure du portefeuille les entreprises intervenant dans des activités ou secteurs ayant de fortes externalités négatives ainsi que les entreprises aux pratiques les plus controversées. - Filtrage de note ESG : Nous nous assurons que les entreprises sélectionnées aient de bonnes pratiques de gouvernance, ainsi que sur le plan social et environnemental et qu'elles maîtrisent (et si possible réduisent) leurs externalités négatives. Le niveau de note ESG minimum exigé permet un niveau de sélectivité élevé. Cette évaluation est mise à jour régulièrement. - Filtrage d'impact : L'OPC applique un filtre d'impact basé sur une méthodologie propriétaire d'évaluation de la contribution nette des entreprises aux ODD. Elle nous permet d'intégrer les externalités négatives des émetteurs dans notre évaluation et de ne sélectionner que des entreprises à la contribution nette positive. Cette évaluation est mise à jour régulièrement. - Suivi des Controverses : Nous surveillons de près les controverses liées aux entreprises dans lesquelles nous investissons. Ce suivi peut aboutir au désinvestissement de certaines sociétés. - Surperformance Indicateurs : Tout au long de sa vie, l'OPC a pour objectif de surperformer son indice de référence sur deux indicateurs extra-financiers. Dans le cadre de cette OPC, il s'agit de : l'intensité des émissions carbone tous scopes et du niveau de controverses ESG. - Investissement Durable -100 % des investissements réalisés par l'OPC sont des investissements durables, au sens du règlement SFDR. Pour être considérée comme durable, les entreprises doivent entre autres « ne pas causer de préjudices environnementaux et sociaux importants ». - Engagement Actionnarial : Notre démarche d'engagement actionnarial a plusieurs objectifs dont celui de limiter les externalités négatives des émetteurs en portefeuille.
Les actions associées à l'OPC pour atteindre les objectifs de transformation durable fixés sont décrites de manière détaillée dans les différents documents supports de l'OPC.
Les actions de contribution planifiées par l'OPC sont les suivantes : (1) Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante : L'OPC finance une part non négligeable d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, représentant environ 20 % des actifs. (2) Engagement actionnarial : La démarche d'engagement de l'OPC concerne 100% des actifs sous gestion, avec a minima l'envoi systématique d'axes de progrès à toutes les entreprises en portefeuille. (3) Signalement de l'importance de l'impact (signaux de marché) : L'OPC adopte une approche d'investisseur patient avec des prises de participation longues au capital des entreprises. Cette fidélité envoie un signal aux émetteurs quant à la confiance que nous avons en leur impact et à notre volonté de les accompagner dans la durée. Elle concerne 100% des émetteurs en portefeuille. (4) Signalement de l'importance de l'impact (signaux autres) : LFDE contribue à participer activement à l'essor de l'investissement à impact sur les marchés cotés via sa participation active aux groupes de travail de Place sur le sujet.
L'OPC n'utilise pas ce jour d'autres mécanismes d'impact que ceux décrits à la question 8.
Les actions envisagées dans les questions 7 et 8 font partie de la démarche d'additionnalité de l'OPC et sont présentées dans les documents supports de celui-ci, en particulier la Doctrine d'Impact, le Rapport d'Impact ainsi que la Théorie du Changement de l'OPC. Ces documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».

10. Comment les chaînes causales attendues entre actions et impacts sont-elles décrites ?	Aucune chaîne causale n'est présentée, la contribution du fonds aux objectifs n'est pas explicitée	Une chaîne causale simplifiée est présentée à l'échelle du fonds	Plusieurs chaînes causales détaillées sont présentées, avec une granularité poussée (par objectif, par secteur ou par entreprise)	1	2	2,00 /2	Les chaînes causales attendues entre actions et impacts sont explicitées avec une granularité poussée. Elles sont détaillées dans le document exposant la théorie du changement de chaque OPC. Des exemples concrets de sociétés, illustrant ces chaînes causales sont également présentées dans le rapport d'impact de l'OPC. Ces deux documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ». Dans le cas présent, deux chaînes causales distinctes sont présentées, une dédiée aux enjeux environnementaux et l'autre aux enjeux sociaux, couvrant le panel des 9 principaux ODD ciblés par l'OPC.	
11. Comment sont décrits les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement ?	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds ne sont pas décrits	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont évoqués de manière très générale à l'échelle du fonds	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont détaillés pour des sous-parties du portefeuille (par exemple, par secteur)	1	1	1,00 /3	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement, qui sont pris en compte dans la sélection et le suivi des entreprises en portefeuille, sont décrits à l'échelle de l'OPC. Ils sont détaillés dans le document exposant la Théorie du Changement de chaque OPC disponible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».	
12. Y a-t-il un plan d'action mis en place pour gérer et/ou corriger ce lien de dépendance aux facteurs externes ?	Un plan d'action n'a pas été élaboré pour gérer la dépendance	Une ou plusieurs actions sont évoquées mais ne font pas l'objet d'un plan d'action systématique avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi	Un plan d'action systématique a été mis en place avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi	1	1	1,00 /2	Plusieurs actions sont mises en place dans le processus de sélection et de suivi du portefeuille afin de gérer et/ou corriger la dépendance aux facteurs externes. Elles ne font cependant pas l'objet d'un plan d'action systématique avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi. Ces actions sont détaillées dans le document exposant la Théorie du Changement de chaque OPC disponible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».	
13. Comment les actions déployées pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives sont-elles décrites ?	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement ne sont pas décrites.	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont évoquées par le fonds mais ne sont pas décrites de manière détaillée	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont décrites de manière détaillée: le fonds fournit la méthodologie de l'analyse de matérialité et décrit la procédure d'engagement autour des externalités négatives matérielles.	1	2	2,00 /2	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont décrites de manière détaillée (méthodologie d'analyse, démarche d'engagement autour des externalités négatives... dans différents publications comme le Code de Transparence, la Politique d'Engagement, la Politique SFDR sur les principales incidences négatives ou encore la Politique d'Exclusion. Ces documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin ».	
B) MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE	0	1	2	3	RÉSULTAT (N) - B	19 /27		
14. Avec quelle systématicité les émetteurs choisis répondent-ils aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Moins de 50% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 50% et 70% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 70% et 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Plus de 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	2	3	6,00 /6	100% des émetteurs en portefeuille répondent aux objectifs et à la stratégie poursuivie par l'OPC, soit à la thèse d'impact de celui-ci. Cela est rendu possible par l'application systématique d'une méthodologie d'analyse d'impact propriétaire - ici le Score ODD - à laquelle chaque émetteur doit obtenir un score minimum pour intégrer l'OPC.
15. Avec quelle intensité le fonds actionne-t-il les mécanismes d'impact les plus pertinents pour sa classe d'actifs (actions cotées) ?					8	8,00 /15		
15.1 ENGAGEMENT ACTIF - Le fonds a-t-il une politique d'engagement actionnarial active concernant les objectifs de transformation durable visés qui incorpore une stratégie d'escalade détaillée ?	Non, le fonds n'a pas de politique d'engagement actionnarial active en relation avec ses objectifs de transformation durable ou, s'il e n a une, ne communique pas sur sa stratégie d'escalade	Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active et fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixation des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc)	Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active, fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixation des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc) et communique des statistiques au niveau du portefeuille sur l'état d'avancement de ses actions d'engagement au regard de sa stratégie d'escalade et fournit des exemples d'engagements passés ou en cours pour les différents niveaux d'escalade	1	3	3,00	L'OPC a une politique d'engagement actionnarial active et systématique (soit s'applique à 100% des entreprises en portefeuille). Les détails sur sa stratégie d'escalade sont clairement définis dans la Politique d'Engagement. Des statistiques sont communiquées annuellement sur l'état d'avancement des engagements, et des exemples d'engagements à différents niveaux d'escalade sont fournis dans le Rapport d'Impact de l'OPC ainsi que dans le Rapport de Vote et d'Engagement. Les thèmes des engagements prioritaires abordés sont liés à la thèse d'impact de chaque stratégie, ce qui nous permet de renforcer notre intentionnalité. La réussite de ces engagements relatifs à l'impact est à l'origine d'un supplément de rémunération variable pour les gérants des OPC concernés. Ces deux documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin ».	
15.2 COMPORTEMENT EN AG - Le fonds et la société de gestion dans son ensemble adoptent un comportement lors des assemblées générales en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés par le fonds ?	Non, le fonds ou la société de gestion n'applique pas une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés ET il justifie tous ses votes Ou il) soumet régulièrement lors des AG des résolutions concernant les objectifs de transformation durable du fonds et/ou même des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs (au moins trois résolutions/campagnes par an)	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés ET justifie tous ses votes ET soumet régulièrement lors des AG des résolutions concernant les objectifs de transformation durable du fonds et/ou même des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs (au moins trois résolutions/campagnes par an).	1	2	2,00	L'OPC et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés, justifie tous ses votes et soumet de temps en temps lors des AG, des résolutions concernant les objectifs de transformation durable de l'OPC et/ou même des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs. Le renforcement des actions de dépôt de résolutions et de campagnes médiatiques autour des votes est un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.
15.3 ENGAGEMENT COLLABORATIF - Le fonds participe-t-il activement à des actions d'engagement collaboratif (via des coalitions d'investisseurs) concernant les objectifs de transformation durable visés ?	Non, le fonds ne participe pas à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés	Oui, le fonds participe à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sans fournir de détails sur leur fréquence	Oui, le fonds est impliqué dans des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sur au moins 20% des positions du portefeuille (sauf incapacité dûment justifiée, voir notice) ou est l'organisateur/porte-parole de coalitions d'investisseurs (entre 0 et 3 par an)	Oui, le fonds est impliqué dans des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sur au moins 30% des positions du portefeuille (sauf incapacité dûment justifiée, voir notice) ou est l'organisateur/porte-parole de coalitions (>3 par an)	2	1	2,00	L'OPC participe à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés. Nous ne sommes cependant pas en capacité de garantir que ces actions visées au moins 20 ou 30% des entreprises en portefeuille chaque année. Il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.
15.4 SIGNAL DE MARCHÉ - Le fonds applique-t-il une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable susceptible d'avoir une incidence significative sur les prix des actifs financiers et, par conséquent, d'influencer le comportement des émetteurs ?	Non, le fonds n'applique pas de politique d'allocation de capital singulière en lien avec des objectifs de transformation durable	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière (faisant intervenir une sélection positive, négative ou thématique des émetteurs) en lien avec ses objectifs de transformation durable qui, si elle était répliquée par de nombreux autres intervenants, serait susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers, et par conséquent de changer le comportement des émetteurs.	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est susceptible d'avoir un effet très significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent de changer le comportement des émetteurs (le fonds et les autres fonds appliquant une stratégie très similaire - voir notice - représentent ensemble plus de 5% de la capitalisation des entreprises investies ou le fonds peut démontrer, en s'appuyant sur des travaux rigoureux, que ses décisions d'allocation de capital ont débouché sur une hausse de 10% au moins du cours des entreprises investies ou d'une baisse de 10% des entreprises exclues).	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est susceptible d'avoir un effet très significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent de changer le comportement des émetteurs (le fonds et les autres fonds appliquant une stratégie très similaire - voir notice - représentent ensemble plus de 10% de la capitalisation des entreprises investies ou le fonds peut démontrer, en s'appuyant sur des travaux rigoureux, que ses décisions d'allocation de capital ont débouché sur une hausse de 20% au moins du cours des entreprises investies ou d'une baisse de 20% des entreprises exclues).	1	1	1,00	L'OPC applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable. Cette politique, permet de valoriser les entreprises dont les impacts positifs ne sont pas toujours identifiés par le marché. Si elle était répliquée par de nombreux autres investisseurs, elle serait susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent changer le comportement des émetteurs. Nous ne sommes cependant pas en mesure, aujourd'hui, de mesurer l'impact de notre politique d'allocation de capital singulière sur la hausse du cours des entreprises concernées. Dans le cas d'Equilizer Positive Impact Europe, la cible de notre politique d'allocation singulière du capital sont les entreprises à impact indirect qui ont un impact en amont et/ou en aval de leurs chaînes de valeurs. Elles sont souvent moins bien identifiées par les marchés et donc, moins financées.
16. Quelles actions le fonds met-il en place pour maîtriser les externalités négatives associées à ses investissements (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Le fonds ne maîtrise pas les externalités négatives associées à ses investissements au-delà des objectifs de transformation durable visés	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut, au minimum, le dialogue avec les émetteurs et le vote en AG d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut le dialogue avec les émetteurs et le vote en AG d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles. En plus, le fonds pose aux émetteurs des objectifs de réduction des externalités négatives matérielles susceptibles de remettre en cause son soutien au management en AG.		1	1	1,00 /2	L'OPC pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles. Cet engagement recouvre à minima un dialogue avec les émetteurs - via l'envoi d'axes de progrès - ainsi qu'un vote en AG systématique d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles. Pour en savoir plus sur les actions mises en place par l'OPC pour limiter et maîtriser ses externalités négatives référez-vous à la réponse apportée à la question 6 de la grille.

17. Le fonds applique-t-il une stratégie particulière qui veille à la matérialisation et la pérennisation de son impact/contribution (durée d'investissement minimale, choix du moment de sortie, choix du repreneur, etc.) ?	Non	Oui, et cette stratégie particulière est détaillée dans les documents support du fonds	1	2	2,00 /2
18. Quels moyens le fonds alloue-t-il à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ?	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (analyses, responsable engagement, etc.) La quantification de ces ressources est mentionnée dans les documents support du fonds.	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (analyses, responsable engagement, etc.) La quantification de ces ressources est mentionnée dans les documents support du fonds.	1	2	2,00 /2

En tant qu'investisseur à impact, nous mettons un point d'honneur à être un actionnaire patient via des prises de participations longues au capital des entreprises. Il est important pour nous d'offrir une certaine stabilité capitalistique aux entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette stabilité est primordiale puisqu'elle leur permet de déployer plus sereinement leur stratégie durable en investissant leurs actions et prises de décisions dans le temps long. Cette détention longue nous donne l'opportunité de les accompagner dans leur développement, en soutenant par exemple les différentes opérations capitalistiques rythmant la vie de ces entreprises. Cette stabilité actionnariale nous permet également de nouer une relation de confiance avec leurs équipes dirigeantes, condition importante de la tenue d'un dialogue actionnarial constructif s'inscrivant dans la durée et pouvant, dans certains cas, se prolonger au-delà de cette période de détention. Cette stratégie particulière est détaillée dans le Rapport d'Impact de l'OPIC ainsi que la Doctrine d'Impact de LFDE. Nous sommes particulièrement transparents dans notre rapport d'impact sur notre durée d'investissement à l'échelle de l'OPIC, ainsi pour chaque entreprise en portefeuille.

Ces deux documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».

C) SUIVI DES RÉSULTATS					
0		1		2	
3		RÉSULTAT (%) - C		16 /50	
TOTAL RÉSULTAT (C))				14 /15	

LFDE alloue des moyens importants - externes et internes - afin de soutenir la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'impact de ses OPC à impact.

En externe, l'équipe de gestion de l'OPIC a à sa disposition des sources d'informations sur l'impact des émetteurs, via par exemple des échanges avec des experts thématiques. En complément, ils bénéficient de l'expertise des membres du Conseil d'Administration de la SICAV Echiquier Impact dans laquelle est logée l'OPIC. Il s'agit de professionnels expérimentés majoritairement indépendants avec une expertise pointue des enjeux d'impacts environnementaux et sociaux des investissements. Ces administrateurs ont en particulier pour mission de conseiller et de superviser le travail de l'équipe de gestion et de l'équipe de recherche IR sur leur méthodologie, l'approche de gestion, le reporting ainsi que sur l'évaluation de l'impact. De plus, l'équipe peut compter sur le regard expert externe d'un cabinet de conseil spécialisé dans l'impact avec lequel nous travaillons de façon rapprochée.

En interne, l'équipe de gestion peut également s'appuyer sur des ressources spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (équipe de Recherche IR de LFDE et Solutions ISR de LBP AM composées d'experts sur les sujets de l'impact, de l'engagement et du vote du climat, de la biodiversité, de la gouvernance et droits humains).

Ces ressources sont mentionnées au sein du Rapport d'Impact de l'OPIC disponible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».

19. Un suivi des évolutions des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ?	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 90% des actifs sous gestion	Oui, pour plus de 90% des actifs sous gestion	1	2	2,00 /2
---	--	---	---	---	---------

Un suivi des évolutions des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par l'OPIC est réalisée. Les analyses ESG et d'impact de chaque entreprise en portefeuille sont mises à jour régulièrement (à minima tous les deux ans) afin de refléter au mieux la réalité de la situation de l'entreprise et de ses impacts sur la société et l'environnement. Ce suivi couvre l'intégralité des entreprises en portefeuille soit plus de 90% des actifs sous gestion au sein de l'OPIC.

20. Un suivi des évolutions relatives (par rapport à des objectifs spécifiques fixés ex ante par le fonds, à des comparables ou à une tendance passée) des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 70% du portefeuille	2	2,00 /4
---	--	---------------------------------------	---------------------------------------	---	---------

Un suivi des évolutions relatives des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par l'OPIC est effectué pour l'ensemble des entreprises en portefeuille soit pour plus de 70 % des actifs sous gestion. Les analyses ESG et d'impact réalisées pour chaque société, préalablement à l'investissement servant à identifier des objectifs spécifiques de progrès en lien avec l'objectif de transformation durable de l'OPIC. Ces objectifs sont suivis et révisés à minima à chaque mise à jour de ces analyses. En fonction de la criticité des axes de progrès transmis, une procédure d'escalade adaptée peut être envisagée. De plus, nous aspirons à ce que les scores d'impact des entreprises investies progressent dans le temps. Ainsi, une partie de la rémunération variable des gérants de ces OPC est conditionnée à l'amélioration au moins 10 points du score d'impact moyen du portefeuille sur 3 ans.

20.1 A quel niveau les conséquences des actions des entreprises du portefeuille sont-elles suivies ? (QUESTION BLANCHE)	Il n'y a pas de vérification des conséquences des actions des émetteurs, que ce soit au niveau des réalisations ou des résultats.	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les réalisations (outputs)	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les résultats (outcomes)	0	2	0,00
---	---	--	--	---	---	------

Dans le suivi de la performance des entreprises en portefeuille, nous nous employons à analyser autant les réalisations (outputs), que les résultats (outcomes). Cette analyse est adaptée en fonction de sa matérialité au modèle d'affaire de l'entreprise analysée.

21. Comment l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des objectifs est-elle analysée ?	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est rationalisée de manière plausible et/ou appuyée par des méthodes quantitatives ou qualitatives basées (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 2 (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 3 ou plus (voir notice)	1	3	3,00 /3
---	---	---	---	---	---	---------

L'additionnalité de l'OPIC dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysé en utilisant une combinaison de méthodes correspondant à un faisceau de preuve de niveau trois, tel que défini dans le livrable issu des travaux du Groupe de Place Impact de l'IFD, intitulé « Comment un fonds d'investissement peut-il mesurer son impact ? ». Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Une méthode quantitative basique de comparaison à un objectif. À partir de 2022, nous avons intégré des objectifs d'impact ex ante dans la politique de rémunération variable des gérants de nos OPC à impact. Ces deux objectifs visent à améliorer la contribution des entreprises investies en portefeuille aux ODD (augmentation du Score Solutions net moyen pondéré du portefeuille et la réalisation de cas d'engagements réussis sur l'impact). L'évolution du Score Solutions des entreprises en portefeuille est suivie et communiquée chaque année dans le rapport d'impact de l'OPIC. Ces objectifs sont fixés sur une période de 3 ans.
- Une méthode qualitative basique de conduite systématique d'interviews. Nous réalisons systématiquement un entretien dédié aux enjeux extra-financiers dans le cadre de nos analyses ESG et d'impact. A son issue, nous partageons avec l'entreprise concernée des suggestions d'axes de progrès, avec une attention particulière accordée à l'impact. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès sont suivis dans la durée.
- Une méthode logique de validation de la théorie du changement : Pour chaque entreprise en portefeuille nous réalisons une analyse d'impact propriétaire à travers le Score ODD. Cette analyse est réalisée en amont de l'investissement et permet de s'assurer que l'entreprise s'inscrit au sein de la théorie du changement de l'OPIC. Au cours de cette analyse nous identifions également des axes de progrès en lien avec l'amélioration de l'impact de l'entreprise sur lesquels nous nous engageons avec la société. Nous suivons l'évolution des pratiques des entreprises, en échangeant régulièrement avec les différentes parties prenantes de l'entreprise et à minima tous les 2 ans en mettant à jour notre analyse.

Ces actions sont détaillées au sein du Rapport d'Impact de l'OPIC disponible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».

21.1 Dans l'évaluation de son additionnalité, le fonds analyse-t-il les éventuels impacts indirects de ses investissements (par exemple, les effets de déplacement) ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui. Une procédure de suivi des éventuels effets indirects sur les concurrents est prise en compte dans l'analyse des résultats atteints.	0	0	0,00
--	-----	---	---	---	------

L'OPIC n'analyse pas les éventuels impacts indirects de ses investissements. Il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.

22. Un processus d'amélioration continue des stratégies déployées et des actions réalisées est-il mis en place ?	Aucun processus d'amélioration continue n'est mis en place	Un processus d'amélioration continue est évoqué mais sans donner de détails	Un processus d'amélioration continue est en place, avec des points d'étape et des mesures correctives spécifiques	1	1	1,00 /2
--	--	---	---	---	---	---------

Un processus d'amélioration continue est évoqué sans donner des points d'étapes ou de mesures correctives spécifiques. Notre démarche d'investissement à impact se veut sincère, pragmatique et en amélioration continue afin de suivre les évolutions de Place et de renforcer la qualité de notre approche d'année en année. Les changements apportés seront systématiquement l'objet d'une discussion avec le Conseil d'Administration de la SICAV Echiquier Impact. Une annexe du rapport d'impact de l'OPIC est consacrée à la « Démarche de progrès de l'OPIC ». Nous souhaitons ainsi faire preuve de transparence sur les travaux ayant pour but de nourrir l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité de l'OPIC et de renforcer, de cette manière, la robustesse de notre démarche d'impact.

Le Rapport d'Impact de l'OPIC est disponible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».

23. Comment le suivi des externalités négatives (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) des émetteurs est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Le suivi des externalités négatives matérielles (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) n'est pas réalisé sur tous les émetteurs, ou le fonds ne fournit pas d'objectifs ciblés pour les externalités négatives matérielles pour chaque émetteur visé	Un suivi systématique des externalités négatives matérielles des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) est réalisé par rapport à des objectifs clairement identifiés pour chaque émetteur. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique (en lien avec les contraintes propres à la classe d'actifs du fonds), le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	1	2	2,00 /2
--	--	--	---	---	---------

Le suivi systématique des externalités négatives matérielles des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable de l'OPIC) est réalisé par rapport à des objectifs clairement identifiés pour chaque émetteur. Les actions visant suivre et gérer activement les externalités négatives des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé sont détaillées en question 6.

24. Un processus de contrôle interne ou externe de la stratégie de transformation durable et de ses résultats existe-t-il ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2023)	Non	Oui	1	2	2,00 /2
--	-----	-----	---	---	---------

L'OPIC dispose d'un processus de contrôle de sa stratégie de transformation durable et de ses résultats. L'OPIC est logé au sein de la SICAV Echiquier Impact dotée d'un Conseil d'Administration composé de professionnels expérimentés majoritairement indépendants. Leurs profils complémentaires procurent à l'équipe de gestion une expertise pointue des enjeux d'impacts environnementaux et sociaux des investissements. Ces administrateurs ont pour mission de conseiller et de superviser le travail de l'équipe de gestion et de l'équipe de recherche en Investissement Responsable sur leur méthodologie, l'approche de gestion, le reporting ainsi que sur l'évaluation de l'impact. L'engagement de nos administrateurs est fort. Ces derniers sont amenés à se positionner sur de nombreux sujets tout au long de l'année.

En complément, nous avons souhaité disposer de façon régulière d'un regard externe sur notre approche et nos méthodologies. Pour cela, à l'occasion de notre exercice annuel de mesure de l'impact, nous sommes accompagnés par un cabinet de conseil spécialisé dans l'impact. Au-delà de sa revue indépendante de la performance d'impact et d'un reporting associé, son regard expert stimule en permanence notre vision de l'impact sur les marchés cotés et nous amène à nous remettre en question et à nous dépasser.

De plus, l'équipe de Recherche IR, indépendante de l'équipe de gestion joue également un rôle de contrôle de premier niveau dans le dispositif d'impact de LFDE.

2. Qualité des résultats observés		0		1		2		3		TOTAL RÉSULTAT (C))		2 /15	
-----------------------------------	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---------------------	--	-------	--

25. Dans quelle mesure les résultats absolus (i.e. progression ou régression) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Les résultats ou objectifs ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié	Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats observés font ressortir une amélioration des résultats (environnementaux ou sociaux) évalués des entreprises investies par rapport à la situation avant l'investissement. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	Pour plus de 70% du portefeuille (voir notice), les résultats observés font ressortir une amélioration des résultats (environnementaux ou sociaux) évalués des entreprises investies par rapport à la situation avant l'investissement. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	1	2	2,00 /3
--	---	---	---	---	---	---------

Préalablement à l'investissement, une analyse d'impact est réalisée de façon systématique (soit pour 100% des émetteurs en portefeuille) à partir de notre méthodologie propriétaire. Elle est mise à jour à minima tous les 2 ans. Elle permet d'évaluer la contribution nette des entreprises aux objectifs de transformation durable visés par l'OPIC. Une entreprise qui ne passerait pas les standards minimums (c.f. Score ODD net minimum de 25/100 + Score Solutions net minimum de 20/100 + Score Initiatives net > 0) ne serait pas investissable. Les détails de ces scores de chaque entreprise en portefeuille sont publiés annuellement dans une annexe du rapport d'impact annuel.

De plus, nous aspirons à ce que les scores d'impact des entreprises dans lesquelles nous investissons progressent à chaque revue (hors évolutions méthodologiques). Si le score d'un émetteur n'évolue pas de façon favorable après plusieurs revues, dans justification valable, l'équipe de gestion peut être amenée à désinvestir. C'est pourquoi, parmi les indicateurs d'impact ex ante auxquels sont rattachés une partie de la rémunération variable des gérants de nos OPC à impact, nous en avons un portant sur l'augmentation du score impact de l'OPIC de 10 points sur une période de 3 ans. A ce jour, nous pouvons sereinement attester que pour plus de 50% du portefeuille, les résultats observés sont en amélioration.

Le rapport d'impact de l'OPIC est accessible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».

26. Dans quelle mesure les résultats relatifs (i.e., par rapport à des comparables sectoriels, à la tendance passée ou aux objectifs spécifiques fixés par le fonds) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par les fonds ?	Les résultats ou objectifs spécifiques ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié	Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e. les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'accomplir les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	Pour plus de 70% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'accomplir les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	2	0	0,00 /6				
27. A quel point l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats observés est-elle démontrée ?	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée	Un rationnel convaincant ou un faisceau de preuves de niveau 1 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	Un faisceau de preuves de niveau 2 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	1	0	0,00 /3				
27.1 Le fonds peut-il démontrer qu'en prenant en compte les effets indirects (comme les effets de substitution et de déplacement), les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés ? (QUESTION BLANCHE)	Non car aucune analyse des impacts indirects n'a été effectuée	Oui. Une analyse logique détaillée suggère qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).	Une analyse scientifique ou quasi-scientifique conclut qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).	0	0	0,00				
28. Dans quelle mesure les externalités négatives des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable visés par le fonds) ont-elles été diminuées durant la période de détention du fonds ?	Le fonds n'a pas défini d'objectifs de réduction des externalités négatives (matérielles) pour chaque émetteur ou les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixes n'ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une petite minorité (<30%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixes ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une minorité (> 30%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixes ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une majorité (> 50%) des émetteurs visés	0	0	0,00 /3				
D) COMMUNICATION ET CREDIBILITE	0	1	2	3	RÉSULTAT (N) - D		7,00 /10			
29. Comment le potentiel d'impact du Fonds est-il communiqué aux épargnants et investisseurs ?	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs peut être perçu comme trop ambitieux par rapport à ce que révèle la présente analyse: le fonds se dit à l'impact sans valider (encerne) toutes les conditions nécessaires pour le faire (questions qualifiantes et score total minimal). La communication peut être qualifiée de mensongère ou de trompeuse.	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son potentiel de contribution significatif (score > 50%) de contribution à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à étayer son additionalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'appropriée.	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds se dit à l'impact et valide bien toutes les conditions pour le faire (questions qualifiantes et score total minimal). La communication peut être qualifiée d'appropriée.	1	3	3,00 /3				
30. Le fonds communique-t-il un rapport d'impact/contribution annuel accessible aux investisseurs ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non	Oui, et le rapport présente de manière détaillée les changements dans les résultats des émetteurs.	Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur i) les changements des résultats des émetteurs, ii) les actions déployées par le fonds émetteur par émetteur et lorsque c'est possible, iii) la correspondance entre les deux.	1	2	2,00 /3				
31. La RSE de la société de gestion est-elle cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds ?	La société de gestion n'a pas mis en place de politique RSE ou la politique RSE de la société de gestion n'est pas cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds	La politique RSE de la société de gestion est cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds. Le fonds n'est pas une "anomale" dans la gamme de la société de gestion.		1	1	1,00 /1				
32. La rémunération des gérants du fonds est-elle dépendante des performances du fonds en matière d'impact ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2023)	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable laquelle est sans autocorrélation ou lien avec des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre) OU en l'absence de rémunération variable, les gérants ont des objectifs annuels personnels qui incluent des critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure aussi des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre)	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière non négligeable (voir notice) OU la rémunération des gérants du fonds n'implique aucune part variable et si les gérants ont des objectifs annuels personnels, ceux-ci n'incluent pas de critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure de critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre)	La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière substantielle (représentant entre 25% et 50% de la rémunération variable)	1	1	1,00 /3				
E) BONUS	0	1	2	3	RÉSULTAT (N) - D		5 /5			
33. Le fonds intègre-t-il un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit de projets d'intérêt général (associations, fondations...) ?	Non, le fonds n'intègre pas de mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à moins de 0,5% des frais de gestion en année "normale"	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à entre 0,5% et 1% des frais de gestion en année "normale"	1	3	3,00 /3				
34. Le fonds organise-t-il des événements de sensibilisation à l'impact ou un reporting d'impact pour les entreprises investies ?	Non, le fonds ne pratique pas ou très irrégulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations.	Oui, le fonds pratique régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 30% des participations détenues chaque année)	Oui, le fonds pratique très régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 50% des participations détenues chaque année)	1	2	2,00 /2				

L'analyse des résultats relatifs observés au niveau des émetteurs est un exercice délicat dans un contexte où les mesures d'impact fournies par les entreprises sont rares, hétérogènes et de qualité variables. De plus, dans un OPC couvrant des thématiques diverses, il nous faudrait établir une palette de référentiels, pas toujours disponibles sur le marché. A ce jour, nous communiquons de façon agrégée à l'échelle du portefeuille des éléments tels que la trajectoire climatique de l'OPC, comparée à celle de son indice de référence. L'OPC a également pour objectif d'avoir une intensité des émissions de carbone inférieure à celle de son indice de référence. La mesure de la performance relative de nos investissements, observée à l'échelle des émetteurs, est un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.										
A ce jour, nous rencontrons des difficultés pour démontrer à quel point l'additionnalité de l'OPC a joué un rôle dans l'atteinte des résultats observés et pour quel pourcentage des actifs sous gestion. Nous mesurons par exemple, le niveau d'atteinte des axes de progrès transmis aux entreprises et le rôle que nous avons pu jouer dans cette réussite (en fonction par exemple du nombre d'échanges avec l'entreprise autour de cet axe de progrès) mais cela nous semble encore insuffisant pour être réellement convaincant au regard des attendus de cette question. Il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.										
L'OPC n'analyse pas les éventuels impacts indirects de ses investissements. Il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.										
L'OPC ne définit pas de manière systématique des objectifs de réduction des externalités négatives matérielles pour chaque émetteur. Cependant dans le cadre de notre démarche d'engagement, certains axes de progrès concernent la réduction des externalités négatives des émetteurs mais nous n'avons pas la capacité de mesurer la part des émetteurs concernés.										
Le potentiel de contribution de l'OPC tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse. L'OPC se dit à l'impact (et porte même le terme « impact » dans son nom) et valide bien toutes les conditions pour le faire (questions qualifiantes validées et score total minimum dépassé). Sa communication peut donc être qualifiée d'appropriée. L'OPC communique également autant que possible sur ses limites et ses axes d'amélioration. La communication de l'OPC est donc en accord avec la présente analyse classant l'OPC comme « solide dans cette dimension et pouvant communiquer sur sa bonne pratique » avec un score supérieur ou égale à 70%.										
L'OPC publie un rapport d'impact annuel dont l'objectif premier est de rendre compte de ce qui a été réalisé au cours de l'exercice passé et des impacts générés de façon directe et indirecte. Il s'agit d'un exercice de transparence primordiale pour nos clients au regard de la promesse d'impact initiale faite par le produit dans lequel ils investissent. Ce rapport contient des parties spécifiques sur les changements des résultats des émetteurs (cf. zoom sur des valeurs représentatifs les 4 ODD les plus représentés dans l'OPC) et une vue agrégée des actions de contribution d'impact déployées par l'OPC (cf. section « impact » de l'OPC), et lorsque c'est possible la correspondance entre les deux (cf. impact de nos actions d'engagement sur les entreprises investies), mais pas systématiquement émetteur par émetteur. Être réalisé annuellement en partenariat avec des experts indépendants, permettant un travail de vérification des chiffres communiqués. Être transparent sur les éventuels impacts et externalités négatives de l'OPC. Assurer le suivi des objectifs d'impact ex ante, utilisés dans la détermination d'une partie de la rémunération variable des gérants des OPC à impact. Communiquer en toute transparence les méthodologies de calcul et d'agrégation des différents indicateurs d'impact utilisées et leurs limites. Le rapport d'impact de l'OPC est accessible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact										
La Financière de l'Échiquier a mis en place depuis plusieurs années une politique RSE ambitieuse, conforme aux exigences qu'elle applique à ses investissements et cohérente avec les objectifs de transformation durable de l'OPC. Elle s'articule autour de notre raison d'être : « engager ensemble nos énergies et les capitaux de nos clients, dans un esprit pionnier et responsable, pour bâtir le monde de demain ». Dans le cadre de son intégration au groupe LBP AM, le groupe a établi une feuille de route commune organisée autour de 5 piliers que sont : promouvoir l'investissement responsable, agir en tant qu'employeur responsable, réduire notre empreinte sur l'environnement (tout scope), agir en tant qu'acteur citoyen et solidaire et avoir une gouvernance responsable. La politique RSE de la Financière de l'Échiquier est détaillée sur notre site internet, dans la section « Nous connaître », sur la page « Entreprise Responsable » et à travers un rapport intégré publié annuellement, également disponible sur cette page.										
Nous avons intégré des objectifs d'impact ex ante dans la politique de rémunération variable des gérants de nos OPC à impact en 2021. Ces objectifs seront mesurés sur une période de 3 ans. Le montant associé représente un surplus maximum de 20% de la rémunération variable des gérants. L'alignement des intérêts financiers des gérants de nos OPC à impact avec la démarche d'impact des OPC, en particulier ses indicateurs d'impact ex ante, est pour nous fondamentale. Il permet de garantir un alignement non seulement financier mais aussi extra-financier avec les porteurs de nos OPC à impact. Cette pratique est encore assez peu répandue dans le milieu de l'investissement à impact coté. À ce titre, en tant que pionnier en la matière, nous avons décidé d'inclure les objectifs d'impact ex ante, propres à chaque OPC, dans le schéma de rémunération variable des gérants concernés, en nous inspirant des pratiques à l'œuvre dans le non coté. Ce travail est réalisé en lien avec les membres du Conseil d'Administration de la SICAV l'Échiquier Impact, qui ont été décisionnaires sur la mise en place d'un tel mécanisme. Une attention particulière a été portée au choix des indicateurs à retenir. Évidents, de façon à retenir un nombre limité d'indicateurs. Deux indicateurs par OPC nous semblent être adaptés. Évidents, à l'image de la qualité de la démarche de nos OPC à impact. L'atteinte de ces objectifs récompense le travail des gérants via une enveloppe supplémentaire à la rémunération variable des dirigeants. Il convient donc de s'assurer que cette rémunération valorise une démarche d'impact réellement aboutie. Évidents, afin que l'évaluation de leurs résultats soit la plus simple et la plus fiable possible. Dans le processus d'évaluation de l'atteinte de ces critères, l'équipe de Recherche Investissement Responsable exerce un contrôle de premier niveau. Le Conseil d'Administration de la SICAV exerce un contrôle de second niveau. Tout changement méthodologique qui pourrait affecter les indicateurs d'impact ex ante choisis devra faire l'objet d'une validation préalable du Conseil.										
Des nos premiers pas en tant qu'investisseur à impact coté, nous avons voulu intégrer à nos OPC un mécanisme de partage de la valeur. Celui-ci se matérialise par le versement d'une partie de nos frais de gestion à des projets à impact positif sélectionnés en direct ou via la Fondation Groupe LBP AM. Les projets sélectionnés sont étroitement liés à la thématique de chaque OPC et permettent de rendre tangible la contribution positive et directe de l'OPC aux défis environnementaux et sociaux ciblés. Nous sommes extrêmement engagés dans la sélection des projets financés. Ce mécanisme, qui fait partie intégrante de l'histoire de nos OPC à impact, est complémentaire à l'impact des entreprises investies en réponse à ces mêmes enjeux. Nos OPC à impact ont ainsi une double intentionnalité, qui permet de maximiser leurs impacts. Ces trois dernières années (2021, 2022 et 2023), le montant versé à la Fondation Groupe LBP AM est d'au moins 500 000€, par an, ce qui équivaut à environ 10% des frais de gestion annuel de l'OPC.										
L'OPC organise régulièrement des initiatives pédagogiques auprès de l'ensemble de ses participations afin de les sensibiliser à l'impact. Trois principales actions sont menées. Tout d'abord, chaque année, l'équipe de gestion de l'OPC transmet à chaque entreprise en portefeuille le rapport d'impact de celui-ci afin de les sensibiliser à l'importance de la mesure d'impact et leur démontrer l'utilité du travail que nous leur demandons sur le sujet. En complément, chaque année, nous invitions les entreprises en portefeuille, à participer aux Biencotes du Climat et de la Biodiversité by Impact ou autres ateliers de travail thématiques afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques et de dégager des pistes concrètes de travail. Enfin, nos équipes de gestion et de Recherche IR se rendent amplement disponibles tout au long de l'année, dans le cadre de notre démarche d'engagement pour conseiller les entreprises autour de thème d'Impact.										

Position sur l'échelle

Section A	Théorie du changement (Max = 30)	27
Section B	Mise en œuvre (Max = 27)	19
Section C	Suivi des résultats (Max = 30)	16
Section D	Communication et crédibilité (Max = 10)	7
Section E	Bonus (Max = 5)	5
Score final	Total (Maximum = 100)	74